

ACCORD PARTENARIAL RÉGIONAL

ENTRE

Prism'emploi Occitanie

Représenté par son Président régional,

Monsieur Matthieu OURLIAC

et sa vice-présidente régionale

Madame Katia SANTORO

&

France Travail Occitanie

Représenté par sa Directrice Régionale,

Madame Karine MEININGER

Les signataires du présent accord conviennent de ce qui suit :



PREAMBULE

Le dernier accord partenarial signé en 2021, pour une durée de 3 ans, a permis de renforcer la collaboration au niveau régional, notamment par le maintien de la semaine de l'emploi intérimaire qui a pour objectif de faire mieux connaître le secteur de l'emploi intérimaire aux Demandeurs d'Emploi et aux partenaires France Travail.

L'emploi intérimaire représente en Occitanie 50 148 salariés intérimaires en équivalent temps plein, soit 7% de l'ensemble de l'emploi intérimaire.

Après une baisse de 7,3% de l'emploi intérimaire occitan en 2024, au cours des sept premiers mois de 2025, le repli se poursuit (-5,6%).

Au niveau sectoriel, l'industrie et le BTP représentent 52,5% de l'emploi intérimaire occitan, viennent ensuite les services (28,3%), le commerce (8,6%) et les transports (10,6%).

Au cours des 7 premiers mois de 2025, les transports enregistrent un fort recul supérieur à 18%, l'industrie chute de 8,2%, le commerce est en repli de 2,9% suivi par les services (-1,9%).

2 540 CDI intérimaires ont été conclus en Occitanie en juillet 2025, soit 6,1% de l'ensemble des CDI intérimaires.

S'agissant des recrutements réalisés par les agences d'emploi pour leurs entreprises clientes, on compte plus de 9 000 recrutements occitans en 2024, soit 9% de l'ensemble des recrutements réalisés au niveau national.

Compte tenu de la part du travail temporaire dans l'emploi salarié, les agences d'emploi sont des partenaires incontournables qui participent entre autres, à l'accélération du retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées grâce à un accompagnement renforcé.

Les agences d'emploi contribuent aussi à la professionnalisation des demandeurs d'emploi en mobilisant les outils appropriés pour y parvenir tels que l'immersion professionnelle, la préparation opérationnelle à l'emploi « POEI », la Méthode de Recrutement par Simulation « MRS ».

En décidant conjointement de renouveler cette convention régionale, les deux partenaires renforcent leurs ambitions autour du plein emploi, leur volonté commune d'agir ensemble et ce, en faveur des publics cibles des politiques publiques tels que les jeunes, les séniors, les bénéficiaires du RSA, les personnes en situation de handicap, les demandeurs d'emploi de longue durée.

Le présent accord, dans la continuité de la convention régionale de 2021, renforce le partenariat instauré dans la durée grâce à une collaboration existante entre France Travail et Prism'emploi tant au niveau national que régional, remontant au début des années 2000.

Le présent accord s'inscrit dans la déclinaison opérationnelle de l'accord national signé entre France Travail et Prism'emploi le 4 mars 2025.

I. LES PARTENAIRES

Prism'emploi Occitanie

Prism'emploi est l'organisation professionnelle qui regroupe les professionnels du recrutement et de l'intérim. 1 030 agences d'emploi sont présentes sur le territoire occitan.

Prism'emploi est membre du Comité national de l'emploi et participe au Réseau Pour l'emploi.

Missions :

- Promouvoir le rôle et les activités des agences d'emploi

Prism'emploi contribue à promouvoir le rôle social et économique des agences d'emploi et à défendre les intérêts de la profession auprès de l'ensemble de ses partenaires (pouvoirs publics, élus nationaux et locaux, administrations et collectivités territoriales...).

- Représenter la profession

Prism'emploi s'engage au niveau régional dans les actions et débats et représente la profession au sein du Medef (Mouvement des Entreprises de France).

- Informer les entreprises adhérentes

Grâce à son expertise, Prism'emploi apporte à ses entreprises adhérentes une information et une analyse juridique, sociale et économique en continu.

- Négocier les accords de la branche du travail temporaire

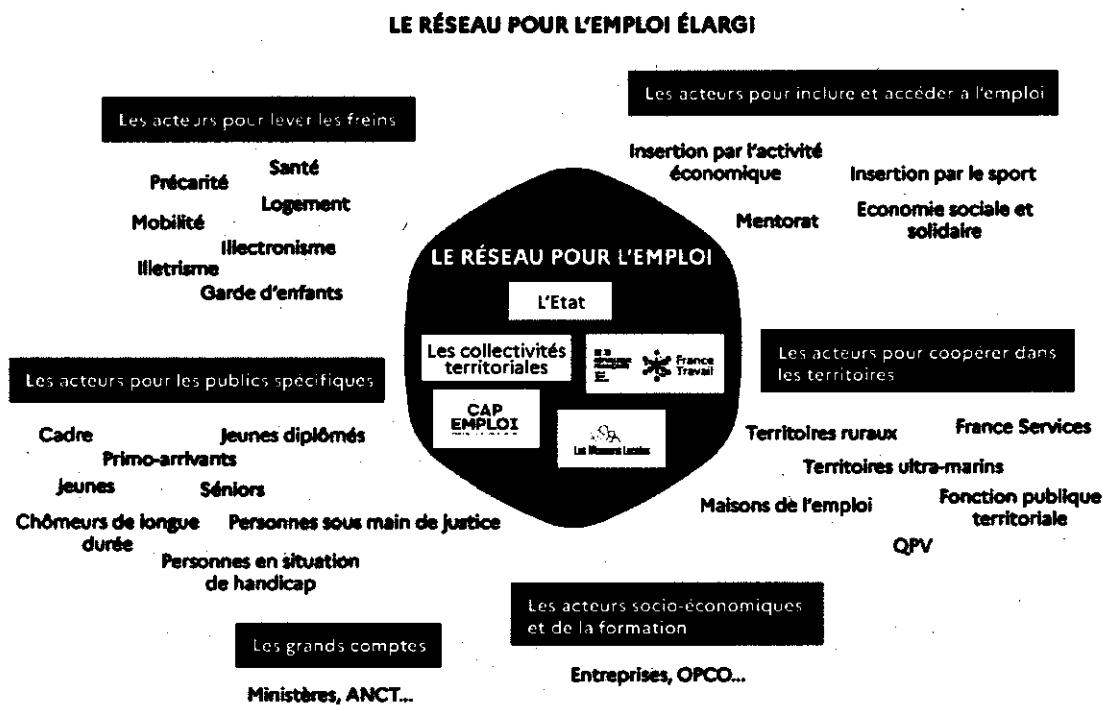
Prism'emploi négocie au niveau national avec les syndicats de salariés les accords de branche qui concernent les salariés intérimaires et permanents.

France Travail Occitanie

Créé par la loi Pour le Plein Emploi du 18 décembre 2023, France Travail est la nouvelle appellation de Pôle emploi depuis le 1er janvier 2024.

France Travail est l'opérateur public de référence du marché de l'emploi.

France Travail fait partie du Réseau Pour l'emploi qui réunit l'Etat, les collectivités territoriales, les opérateurs spécialisés (Missions Locales, Cap Emploi) ainsi que sur la base du volontariat, les opérateurs porteurs de solutions d'accompagnement et d'offres d'accompagnement spécifiques.



Nos missions historiques :

1/ Accueillir et accompagner

Nous accueillons, informons et orientons toutes les personnes dans la recherche d'un emploi, d'une formation, d'un conseil professionnel, d'une aide à la mobilité ou à l'insertion sociale et professionnelle.

2/ Prospection et mettre en relation

Nous sommes expert du marché du travail dont nous suivons au plus près l'évolution, nous accompagnons les entreprises dans leurs recrutements.

3/ Indemniser

Nous garantissons l'indemnisation des demandeurs d'emploi pour le compte du régime de l'assurance chômage et de l'État.

4/ Contrôler

Nous assurons le contrôle de la recherche d'emploi et la remobilisation des demandeurs d'emploi.

5/ Informer et mettre à disposition les données

Nous recueillons, traitons et mettons à la disposition de nos publics un vaste ensemble de données relatives au marché du travail, aux secteurs en tension et aux métiers.

6/ Relayer les politiques publiques

Nous mettons en œuvre les actions confiées par l'État, les collectivités territoriales et l'Unédic.

De nouvelles missions pour le compte de tous :

- **L'inscription de tous sur la liste des demandeurs d'emploi, dont les bénéficiaires du RSA et leur conjoint, et les jeunes accompagnés par les Missions locales**
- **La préparation à l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap en lien avec Cap emploi**
- **Une expertise sur l'évolution des emplois, des parcours professionnels et des compétences**
- **La mesure et l'évaluation des résultats des actions d'accompagnement**
- **La lutte contre le non-recours aux aides et allocations**
- **L'élaboration, avec nos partenaires, des critères d'orientation, des principes du socle commun de services, et des méthodologies et référentiels**
- **La conception et la mise à disposition des membres du réseau, des outils et services communs numériques (partage des informations sur le suivi des personnes, actions de développement de compétences)**
- **L'appui auprès des instances de gouvernance aux niveaux national, régional, départemental et local (feuilles de route / plans d'action locaux / indicateurs de suivi, de pilotage et d'évaluation des actions mises en œuvre)**

France Travail Occitanie un réseau implanté sur l'ensemble du territoire :

Une Direction Régionale et un réseau de plus de 5700 collaborateurs au service des demandeurs d'emploi et des entreprises qui se décline de la manière suivante :

- 1 Direction Régionale (2 sites : Toulouse et Montpellier)
- 13 Directions Départementales
- 1 Direction de la Production
- 76 agences de proximité



5 281
collaborateurs (hors volontaires en Service Civique)

420
conseillers en appui à la relation de service (plateforme, etc.)

108
psychologues du travail

788
Conseillers en charge de la gestion des droits

2 319
conseillers dédiés au suivi et à l'accompagnement des demandeurs d'emploi

159
volontaires en Service Civique

583
conseillers France Travail Pro dédiés à la relation avec les entreprises et aux opérations de recrutement

Décembre 2024

France Travail Occitanie en quelques chiffres

Indemnisation

Montant total indemnisation : 3 546 220 788 €
octobre 2023-septembre 2024
Nombre de personnes uniques indemnisiées : 576 625
septembre 2024
Nombre de demandes d'allocations ~~décisionnées~~ : 832 320
année 2024

Accompagnement

Demandeurs d'emploi accompagnés* :
année 2024
Nombre de prestations : 389 362
année 2024
Nombre d'entrées en formation : 107 243
janvier 2024 - novembre 2024
Nombre de mises en relation : 1 035 779
année 2024

Contacts

Appels traités au 39 49 : 579 783
année 2024
Visites numériques France Travail : 79 562 000
année 2024
Visites physiques : 799 262
année 2024

982 015

demandeurs d'emploi
accompagnés en 2023

354 747

offres déposées
à France Travail

Relations entreprises

Entreprises ayant déposé au moins une offre : 34795
décembre 2024
Nombre de visites en entreprise : 23 535
année 2024
Délai de recrutement des offres : 26,5 jours
décembre 2024

Indicateurs

Satisfaction des entreprises : 88,8 %
année 2024
Satisfaction des demandeurs d'emploi : 85,1 %
année 2024
Nombre de reprises d'emploi : 406431
octobre 2023 - septembre 2024

356 197 demandeurs d'emploi ayant repris un emploi d'au moins un mois depuis le début de l'année

85,1% de demandeurs d'emploi satisfaits du suivi et de l'accompagnement dont ils bénéficient

93,7% de demandeurs d'emploi ayant reçu leur notification de demande d'allocation dans les 21 jours

88,6% d'entreprises satisfaites du traitement par France Travail concernant la qualité du service délivré par France Travail

II. LES ENJEUX

France Travail Occitanie et Prism'emploi Occitanie s'engagent avec la présente convention, tout en s'appuyant sur leurs ambitions partagées autour d'un retour vers le plein emploi, à poursuivre et à renforcer les actions déjà mises en œuvre régionalement dans le cadre de la précédente convention au bénéfice des demandeurs d'emploi, des salariés intérimaires, des agences d'emploi et des entreprises.

Quatre enjeux principaux ont été conjointement identifiés :

- **Renforcer les synergies territoriales** entre leurs réseaux respectifs.
- **Faire connaître et faciliter la mobilisation des services de recrutement de France Travail** auprès des adhérents de Prism'emploi Occitanie.
- **Agir en faveur du retour à l'emploi des demandeurs d'emploi notamment des publics cibles des politiques publiques** (demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes, séniors, personnes en situation de handicap, bénéficiaires du RSA, etc.), des salariés intérimaires et sécuriser leur parcours professionnel.
- **Œuvrer ensemble pour réduire la pénurie de compétences** notamment dans les secteurs en tension.

III. LES AXES DE PARTENARIAT

Afin de répondre à ces enjeux, Prism'emploi Occitanie et France Travail Occitanie ont identifié quatre principaux axes de partenariat visant à agir ensemble pour un retour vers le plein emploi des demandeurs d'emploi et la satisfaction des besoins en recrutement des entreprises clientes des agences d'emploi.

Ces axes de partenariat et les actions associées visent à faciliter la réalisation conjointe d'actions opérationnelles en région ainsi qu'à l'échelle des bassins d'emploi.

1. Renforcer les relations entre les réseaux de la branche du travail temporaire et du recrutement et France Travail ;
2. Favoriser la mobilisation des services de recrutement de France Travail ;
3. Agir sur les offres difficiles à pourvoir notamment celles sur les secteurs en tension et les métiers émergents ;
4. Développer les compétences et contribuer à la construction de parcours de formation pour accélérer le retour à l'emploi et favoriser l'inclusion des personnes les plus éloignées de l'emploi.

1. Renforcer les relations entre les réseaux de la branche du travail temporaire et du recrutement et France Travail

France Travail Occitanie et Prism'emploi Occitanie s'engagent à :

- Désigner un interlocuteur régional chargé de la déclinaison opérationnelle de l'accord,
- Partager les résultats de l'enquête BMO « Besoins en main d'œuvre » et mise à disposition du baromètre Prism'emploi Occitanie,
- Encourager les temps d'échanges entre les conseillers France Travail et les agences d'emploi adhérentes de Prism'emploi, en organisant sur les territoires des réunions d'information :
 - avec les adhérents Prism'emploi, pour présenter les outils et services de France Travail, l'évolution du marché du travail local, les dispositions spécifiques au traitement des offres d'emploi,
 - avec les conseillers France Travail, pour présenter les activités des agences d'emploi (missions d'intérim, CDI intérimaires, recrutement en CDI-CDD), le statut intérimaire, les dispositifs de formation spécifiques au travail temporaire, les actions d'Akto,...

France Travail Occitanie s'engage à :

- Transmettre à Prism'emploi les coordonnées de ses équipes dédiées aux Entreprises pour l'information de ses adhérents
- Informer les conseillers France Travail sur les activités des agences d'emploi
- Partager les résultats de l'étude de l'Observatoire de l'Intérim et du recrutement « Regards croisés sur l'intérim » de l'année écoulée,
- Mettre à disposition de Prism'emploi le calendrier semestriel des semaines thématiques.

- Intervenir à la demande du partenaire à l'occasion de ses réunions d'information.

Prism'emploi Occitanie s'engage à :

- Partager le bilan de l'année des agences d'emploi (intérim, CDI et recrutements), qui est en ligne sur le site internet prismemploi.eu,
- Intervenir à l'occasion de réunions organisées par France Travail pour présenter les activités des agences d'emploi (intérim, CDI intérimaires, recrutement, dispositifs spécifiques de formation...),
- Relayer auprès de ses adhérents :
 - les invitations aux visios à destination de ses adhérents,
 - les supports produits par France Travail pour faire connaître son offre de service au plus grand nombre,
- Convier, à l'occasion de la semaine de l'emploi intérimaire, les adhérents de Prism'emploi à participer à l'évènement avec leurs agences France Travail,
- Inciter ses adhérents à répondre :
 - aux questionnaires de satisfaction adressés par France Travail,
 - aux études et enquêtes périodiques de France Travail (BMO, métiers en tension, pratiques de recrutement...).

2. Favoriser la mobilisation des services de recrutement de France Travail

L'enjeu est celui d'un accompagnement adapté pour répondre aux besoins en recrutement des agences d'emploi adhérentes de Prism'emploi.

2.1. La publication des offres d'emploi

La publication des offres d'emploi est un levier important pour rendre visible la réalité du marché du travail, attirer des candidats et satisfaire les besoins de recrutement des adhérents de Prism'emploi.

Pour y parvenir :

Prism'emploi incite ses adhérents :

- A déposer leurs offres d'emploi ouvertes au recrutement externe sur le site www.francetravail.fr via leurs espaces recruteurs afin de contribuer à la transparence du marché du travail et favoriser le placement des demandeurs d'emploi.
- Les offres sont vérifiées automatiquement et publiées sur <https://www.francetravail.fr/>, EURES, l'application « Mes offres » et des sites partenaires. En cas de non-conformité, l'agence d'emploi sera rappelée par son conseiller France Travail. Elle pourra suivre en toute autonomie ses offres et les candidatures dans son compte employeur.
- Pour donner suite aux candidatures proposées par France Travail, l'agence d'emploi informera le conseiller des suites données selon les modalités définies localement.

- A créer leur page employeur sur www.francetravail.fr afin de développer leur marque employeur et augmenter la visibilité de leurs offres.

France Travail s'engage à :

- Présenter l'API JTMO « Je Transfère Mes Offres » permettant à des employeurs Grands Comptes la transmission automatique des offres vers France Travail, depuis leur SIRH sans avoir à les saisir à nouveau via leur espace recruteur.
- Accompagner les adhérents de Prism'emploi à la satisfaction de leurs besoins en recrutement par la mise en relation de profils de demandeurs d'emploi en adéquation avec l'offre proposée.
- Informer les agences d'emploi des offres difficiles à pourvoir pour trouver ensemble les solutions et actions à mettre en place (adaptation...).

2.2 Contact direct sans offre d'emploi

Lorsque la durée d'une mission d'intérim à proposer à un candidat est non seulement courte mais revêt un caractère d'urgence, il est fortement conseillé aux agences d'emploi d'accéder directement à la banque de profils, accessible 24h/24 et 7j/7, via leur espace employeur sur www.francetravail.fr pour contacter en direct des demandeurs d'emploi sans même déposer d'offre d'emploi.

Prism'emploi s'engage à :

- Inciter ses adhérents :
 - à mobiliser la banque de profils de France Travail autant que nécessaire pour faire des propositions d'offres d'emploi quelle que soit la durée et repérer des profils pouvant correspondre aux attentes de leurs entreprises clientes
 - à informer le conseiller France Travail de la suite donnée à la candidature du demandeur d'emploi afin de lui permettre de réaliser la mise à jour du dossier du candidat selon les modalités arrêtées au niveau local entre le conseiller France Travail et le chargé de recrutement de l'agence d'emploi.

3. Agir sur les offres difficiles à pourvoir notamment celles sur les secteurs en tension et les métiers émergents

Pour répondre aux difficultés de recrutement et aux pénuries de compétences, France Travail Occitanie mobilise les outils et services de **France Travail Pro**, de manière adaptée à chaque besoin de recrutement, en s'appuyant notamment sur l'expertise de son réseau de Correspondants régionaux et de ses conseillers entreprise.

Il s'agit d'anticiper les besoins de recrutement, élargir le sourcing et accompagner les candidats demandeurs d'emploi, considérés comme prioritaires par les politiques publiques de l'emploi (jeunes, travailleurs en situation de handicap, demandeurs d'emploi de longue durée, seniors, bénéficiaires du RSA...).

Prism'emploi Occitanie s'engage à inciter ses adhérents à :

- Recourir à l'**immersion professionnelle** en accueillant des personnes en recherche d'emploi en amont d'un recrutement, pour faire connaître les métiers sur lesquels ils

recrutent ou encore pour permettre au candidat de valider son projet professionnel en situation réelle.

Cette action visera également à promouvoir le recours au site <https://immersion-facile.beta.gouv.fr/> auprès de leurs entreprises clientes afin de leur permettre de se faire connaître en tant qu'entreprise accueillante.

- Mobiliser la **Méthode de Recrutement par Simulation (MRS)** et les ateliers de détection de potentiel afin d'élargir le sourcing des demandeurs d'emploi et faire évoluer les pratiques de recrutement sans CV en privilégiant le repérage des habiletés requises pour occuper le poste de travail proposé.
- Mobiliser la **Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (POEI)** pour permettre aux demandeurs d'emploi d'acquérir les compétences spécifiques attendues pour occuper le poste sous réserve d'une promesse d'embauche.

France Travail Occitanie s'engage à :

- Inciter ses conseillers dédiés à l'entreprise, à promouvoir des profils de demandeurs d'emploi auprès des adhérents de Prism'emploi sans même qu'une offre d'emploi soit déposée et à proposer aux agences d'emploi, à partir des besoins récurrents, des candidatures ciblées sur des métiers définis en local.

Les agences d'emploi informeront les conseillers France Travail du suivi des candidatures transmises.

- Mettre en lumière des actions réussies pour faire évoluer les représentations sur l'emploi des publics prioritaires (TH, jeune, senior etc.) des entreprises (témoignages des demandeurs d'emploi et chefs d'entreprise, par exemple, descriptif d'un parcours réussi, etc.).
- Sensibiliser son réseau de partenaires (Missions Locales, Cap Emploi, PLIE, etc.) sur les besoins en recrutement qui le nécessitent.

France Travail Occitanie et Prism'emploi Occitanie poursuivent l'organisation de la semaine de l'intérim et du recrutement à destination des agences d'emploi permettant la mise en place d'actions partenariales locales ou départementales sur l'ensemble du territoire de l'Occitanie.

Les dates sont arrêtées conjointement en début d'année et un bilan annuel est établi et partagé.

4. Développer les compétences et contribuer à la construction de parcours de formation pour accélérer le retour à l'emploi et favoriser l'inclusion des personnes les plus éloignées de l'emploi

France Travail Occitanie, en lien avec ses partenaires du Réseau Pour l'Emploi (Missions Locales, Cap Emploi) et Prism'emploi Occitanie s'engagent dans une démarche inclusive en direction de ces personnes tant dans le ciblage de ces publics, l'adaptation des process de recrutement que de l'insertion durable dans l'emploi.

Dans cet objectif, France Travail Occitanie et Prism'emploi Occitanie s'engagent à :

- Partager leurs dispositifs d'inclusion et associer leurs experts afin de mobiliser au plus près des territoires leurs ressources humaines et expertises pour faciliter le recrutement, la formation et l'insertion de ces publics : jeunes en recherche d'un premier emploi bénéficiaires d'un accompagnement Contrat Engagement Jeune, demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires du RSA, étrangers primo-arrivants, seniors, personnes en situation de handicap.

France Travail s'engage à :

- Accompagner les adhérents de Prism'emploi sur le recrutement des personnes en situation de handicap notamment en les conseillant pour rendre leurs offres plus attractives, favoriser le positionnement des candidats en situation de handicap, en effectuant le sourcing et la présélection de candidats en situation de handicap correspondants aux attendus du poste.
- Promouvoir auprès des demandeurs d'emploi les opportunités offertes par les agences d'emploi (mission d'intérim, CDI, CDD et CDI), notamment pour faire découvrir leur secteur d'activité et leurs besoins de recrutement à un collectif de candidats en situation de handicap (information collective dédiée ou de sessions de recrutement dans un format différent par exemple les « stades vers l'emploi »).
- Sécuriser le recrutement et le parcours professionnel d'un nouveau collaborateur en situation de handicap en s'appuyant sur la TEAM Handicap de France Travail/Cap emploi et en mobilisant si nécessaire l'expertise de Cap emploi (adaptation de l'environnement de travail, sensibilisation à l'intégration...).

Prism'emploi Occitanie s'engage à :

- Amplifier auprès de ses adhérents la communication sur la plateforme « Intérim inclusif », qui propose des modules de sensibilisation au recrutement et à l'emploi d'une personne en situation de handicap.
- Inciter ses adhérents à accueillir des demandeurs d'emploi en situation de handicap en immersion professionnelle pour leur permettre de confirmer l'environnement de travail le plus adapté à leurs besoins ou leur projet professionnel (plateforme <https://immersionfacile.beta.gouv.fr>) ou vérifier leurs compétences pour un poste et analyser les besoins éventuels de compensation, de formation ou d'adaptation.

IV. MISE EN ŒUVRE

France Travail Occitanie et Prism'emploi Occitanie communiqueront à leurs réseaux respectifs le présent accord.

1. Durée

La présente Convention régionale prend effet à sa date de signature pour une durée de 3 ans.

2. Pilotage et suivi

Un comité de pilotage annuel, constitué des représentants des deux signataires de l'accord, établira un bilan annuel en s'appuyant sur les actions mises en œuvre au regard des axes de partenariat identifiés, et détermineront les axes de progrès et actions communes à entreprendre.

Le bilan annuel portera notamment sur :

- le nombre d'actions mises en place sur l'année
- le nombre de réunions organisées conjointement
- le nombre d'interventions de chacun des signataires

3. Communication et promotion du partenariat

Les parties s'engagent à relayer les dispositions du présent accord ainsi que les bilans effectués chaque année auprès de leur réseau régional respectif afin d'en faire un outil opérationnel. Elles s'engagent à communiquer sur leurs sites internet respectifs dans le cadre de leurs supports institutionnels.

La promotion du partenariat pourra se faire, d'une part auprès des médias selon des modalités à définir conjointement. Toute communication externe sur cet accord devra être acceptée par les deux parties.

Toute utilisation des logos de Prism'emploi et France Travail pour des supports en lien avec les actions mises en place dans le cadre de la Convention régionale sera soumise à une autorisation expresse et écrite de la part de Prism'emploi et de France Travail, qui précise la durée de cette autorisation.

Le non-respect de cette obligation rend la convention régionale caduque.

4. Gestion des données

Chaque partie est responsable, chacune pour son propre usage, des données à caractère personnel qu'elle recueille au cours de l'exécution du présent contrat conformément au Règlement Général relatif à la Protection des Données 2016/679 ("RGPD").

Les coordonnées des contacts de chaque partie figurant, au jour de la signature du présent contrat, sont conservées dans le système d'information de chaque partie pour les besoins du présent partenariat et pendant la durée du contrat.

Elles sont hébergées dans un pays de l'Union Européenne ou auprès d'un prestataire ayant accepté contractuellement les exigences de l'article 28 du RGPD.

Chaque partie prend les dispositions qui lui incombent, afin notamment d'assurer l'information des personnes concernées en application des articles 12, 13 et 14 du RGPD ainsi que l'exercice de leurs droits en application des articles 15 et suivants du RGPD, permettant qu'un droit d'accès, de rectification, de suppression des données puisse être exercé et traité dans un délai inférieur à 30 jours par courrier ou mail adressé directement aux personnes concernées. Les parties s'assurent également que les violations de données sont traitées dans les conditions prévues par les articles 33 et 43 du RGPD.

5. Modalités de révision et de résiliation

Toute modification du présent accord fera l'objet d'un avenant entre les parties, conclu dans les mêmes formes et conditions.

Le présent accord peut être dénoncé par l'une ou l'autre des parties avec un préavis circonstancié de 3 mois. La résiliation prendra effet à l'expiration de ce délai, à compter de la réception de la notification écrite de la partie souhaitant mettre un terme à l'accord.

Fait en deux exemplaires originaux, remis à chacune des parties,

Balma, le 26 novembre 2025

Pour France Travail Occitanie
La Directrice Régionale

Pour Prism'emploi Occitanie
Le Président régional La vice-présidente régionale



Karine MEININGER



Matthieu OURLIAC



Katia SANTORO



ANNEXES

Annexe 1 - Liste des correspondants régionaux France Travail Occitanie

Annexe 2 - Liste des représentants régionaux Prism'emploi Occitanie

Annexe 3 - Feuille de route 2026

ANNEXE 1 - Liste des correspondants régionaux France Travail Occitanie

Laetitia Mirabelli

Responsable de Service Adjointe

Accompagnement des Entreprises – France Travail Pro

laetitia.mirabelli@francetravail.fr

06.51.26.52.68

Dalila BOUKABOUS-SERRE

Accompagnement des Entreprises – France Travail Pro

dalila.boukabous-serre@francetravail.fr

06.20.99.25.43

Romain ACHILLI

Accompagnement des Entreprises – France Travail Pro

romain.achilli@francetravail.fr

06.11.45.23.08

ANNEXE 2 - Liste des représentants régionaux de Prism'emploi Occitanie

Matthieu OURLIAC

Président Prism'emploi Occitanie

m.ourliac@groupe-caminarem.com

Katia SANTORO

Vice-présidente Prism'emploi Occitanie

katia.santoro@aec09.fr

Aliénor ROBIN

Chargée de mission action territoriale Nouvelle-Aquitaine

arobin@prismemploi.eu

07.88.80.50.41

ANNEXE 3 - Feuille de route 2026

- Septembre/octobre : Semaine de l'intérim et du recrutement 2026
- Visioconférences destinées aux conseillers France travail
- Visioconférences destinées aux adhérents de Prism'emploi Occitanie
- Participation au salon Intérim Job Days (IJD) à Toulouse